

Phyto-victimes : approches sociologiques d'une mobilisation improbable

15 décembre 2014

Les revues [Sociologie du travail](#) et [La Nouvelle Revue du Travail](#) ont publié récemment deux articles consacrés à l'association Phyto-victimes. Les risques liés aux produits chimiques phytosanitaires sont connus de longue date – l'existence d'un système d'autorisation de mise sur le marché et d'une politique de prévention des accidents de manipulation suffisent à l'attester. Mais ils font depuis quelques années l'objet d'un débat public renouvelé et soutenu.

Ces deux articles retracent l'histoire de l'association en analysant le parcours personnel des malades : « rupture biographique » que constitue la déclaration de maladie, nombreuses difficultés pour obtenir la reconnaissance comme « maladie professionnelle », échecs des démarches administratives, engagement dans la dynamique de l'association et « exploration » des voies d'action offertes par le droit (contre les fabricants ou la puissance publique). À partir d'entretiens approfondis avec les agriculteurs concernés et leur entourage, ils apportent des éclairages intéressants sur des « acteurs périphériques » qui ont permis de surmonter les obstacles à la mobilisation : journalistes engagés, juristes spécialisés dans les affaires d'intoxication en milieu professionnel, etc.

La mobilisation d'agriculteurs constitués en association de « victimes des pesticides » a joué un rôle important dans cette mise sur l'agenda public. Pour les sciences politiques, cette action collective est particulièrement intéressante car elle était « improbable ». Les répertoires d'action des agriculteurs sont en effet plutôt orientés vers un certain conformisme, avec une prise en charge collective des revendications par les syndicats représentatifs. De plus, le statut de profession indépendante ne facilite pas les mobilisations communes et partagées. Enfin, la prescription de bonnes règles d'utilisation tend à renvoyer les cas d'intoxication vers l'erreur de manipulation, la négligence, etc., et donc à insister sur les comportements à risque des exploitants plutôt que sur la responsabilité publique collective.

Par ailleurs, notons que France-Culture a consacré une [émission à ce sujet en septembre dernier](#), où interviennent d'autres chercheurs, Nathalie Jas et Christian Nicourt.

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Sources : [Sociologie du travail](#), [La Nouvelle Revue du Travail](#)